

JOURNAL DE BORD



- De la justice...
- Petits-déjeuners philosophiques
- Programme d'été sur le Genève
- Rapport d'activité 2000

Parait deux fois par an
Tirage: 4 300 exemplaires

Association
pour le Bateau Genève
Rue Versonnex 15bis
1207 Genève
T + F 022 786 43 45
CCP 12-11482-9

Ont collaboré à la rédaction
de ce numéro:

L'équipe de rédaction
Jean-Pierre Baillif
Bernard Bertossa
Jacques Foëx
Luc Pattaroni
Les passagers du Bateau

La mise en page est de:
Christine Kohler et Patrick Tondeux

Notre imprimeur est:
Atelier d'Impression Kurz SA

De la justice...

LES SENTIMENTS DE NOS PASSAGERS VIS-À-VIS DE LA JUSTICE

Pour ce numéro consacré à la justice pénale et aux sentiments qu'on peut en avoir, nous avons interrogé sept de nos passagers. Notre intention était de présenter dans ce journal trois ou quatre des interviews les plus significatives, dans le but de communiquer une palette d'opinions sur la justice. Au travers des réponses de nos interlocuteurs, nous nous sommes rendu compte qu'il se dégageait des thèmes récurrents, présents dans presque chaque entretien. Nous avons donc choisi de regrouper les réponses par les thèmes qui se sont dégagés des réflexions de nos passagers. L'âge des personnes interrogées va de 26 à 53 ans, notre intention étant de vérifier si l'on a un sentiment différent de la justice selon qu'on est jeune ou moins jeune; il n'est pas apparu là de différences significatives. Notons enfin que presque tous ceux que nous avons interrogés ont eu, à des degrés divers, des démêlés avec la justice.

Justice de classe

Tous les passagers, sans exception, ont exprimé le sentiment que la justice n'est pas la même pour tous: selon que vous soyez riches ou misérables... Si personne ne remet en cause les lois et la nécessité qu'il y ait un ordre dans la société, tous disent que les «puissants» s'en sortent mieux que les pauvres quand ils ont violé la loi, pour autant encore que la faute débouche sur un procès. «On ne juge pas de la même manière les gens aisés et les ouvriers. P.» «Il y a une justice à deux vitesses. M. et P.» «Il y a une justice à 3 ou 4 vitesses, pour les pauvres et les riches mais aussi selon la gradation de la couleur de la peau. A.» «S'il y avait une justice au sommet, la base accèderait mieux les sanctions qu'elle subit. D.»

Ce sentiment est souvent illustré par des exemples. «Dans une affaire grave de rapt qui a été jugée récemment, presque tous les protagonistes qui étaient de familles aisées ont pu sortir en liberté provisoire avant le procès. P.» «Les grosses nuques qui font des détournements de plusieurs millions, ne sont pas plus condamnés que de simples voleurs. P.» La même personne se permet une comparaison. «J'ai un frère qui a déjà passé 20 ans en tôle, uniquement pour des cambriolages. Un financier qui a escroqué des dizaines de millions a pris 5 ans!» L'un de nos passagers nous a livré un témoignage qui le touche de près. «Ma propre fille a connu des attentats par un fils de bonne famille; elle a mis plus de cinq ans à me le dire. Le coupable, qui avait abusé de plusieurs enfants, a obtenu un sursis. P.»

Nos passagers trouvent normal d'être condamnés s'ils ont commis un délit. «J'ai fait des cambriolages et j'ai été condamné; j'ai joué, j'ai perdu, c'est le jeu. D.» Cependant, ils voudraient que le jeu soit plus égal. «Si tu n'as pas un rond, on te colle un avocat d'office et c'est presque toujours un stagiaire. Il peut être bon, mais c'est rare. Celui qui a du fric peut s'offrir les meilleurs avocats. P.»

L'habit fait le moine

La plupart de nos passagers font remarquer que leur mode de vie les expose, bien plus que les autres citoyens, à être l'objet de l'attention de la police et, par conséquent, de la justice. La précarité peut les amener à commettre des délits. «Quand tu n'as plus rien, t'es bien obligé de piquer. X.» mais c'est surtout leur «look» et le fait qu'ils passent une grande partie de leur vie dans la rue qui leur attire des ennuis avec la police. «Avec mes cheveux longs, ma veste de cuir, je me fais souvent contrôler. X.» Pour certains, c'est leur aspect physique qui leur vaut souvent d'être interpellés. «Avec mon teint méditerranéen et mes cheveux noirs, tu peux être sûr que sur un groupe de 15 personnes je ferai partie des 3 ou 4 qui seront fouillées. A.»

Ces contrôles débouchent souvent, non pas sur des délits, mais sur des infractions passibles d'amende. «Un jour, j'attendais le tram à la place du Molard, je me suis fait contrôler et j'ai pris 250 francs d'amende pour obstruction sur la voix publique! D.» «Lors d'un contrôle, j'ai pris 470 francs d'amende pour détention d'un

cran d'arrêt, plus 180 francs pour un petit bout de haschich... et je venais de prendre une bûche par les TPG! X.»

Ces amendes, si elles ne sont pas payées, sont convertibles en jours de prison, à raison d'une prise en compte de 30 francs par jour de prison. Si l'on prend le deuxième exemple exposé ci-dessus, il était inévitable, à de tels tarifs, que l'auteur se retrouve un jour en prison pour ces amendes.

Les lois ne suivent pas l'évolution de la société

À ce chapitre, il est essentiellement question de la consommation de haschich qui peut être un motif de contravention. Nos passagers ne comprennent pas pourquoi ils sont régulièrement amendés pour avoir détenu un peu de cannabis pour leur consommation personnelle, puisqu'on parle de plus en plus de la dépénalisation de ce produit. «Certaines lois, au plus profond de moi-même, je ne les accepte pas, comme l'interdiction de fumer du H, qui fait bien moins de mal que l'alcool. D.» Certes, on ne fait plus de prison pour une simple consommation de haschich mais, nous l'avons vu plus haut, cette pénalisation peut encore amener le contrevenant en prison.

Une justice genevoise plutôt «cool»

C'est là une des surprises de nos interviews. Nos passagers, en général, estiment que la justice genevoise est plutôt meilleure que celle des autres cantons ou des autres pays. «Nous sommes dans un état de droit. Je fais plutôt confiance à la justice à Genève. Elle me paraît moins fouteuse qu'en France par exemple. P.» «Les tribunaux sont plutôt compréhensifs à Genève. D.» «En Suisse, c'est plutôt mieux

qu'ailleurs. M.» Certaines critiques s'élevaient toutefois. «J'ai l'impression que les juges ne nous écoutent pas. B.» «Les juges condamnent sans s'occuper du suivi. M.» «Les juges devraient venir côtoyer les gens de la zone pour qu'ils se rendent compte de leurs problèmes. A.» L'un de nos passagers craint le népotisme de la justice: «Il faudrait un contre-pouvoir au procureur général et aux juges d'ins-truction. P.»

La police, par contre est moins bien «notée», certainement parce qu'elle est plus en prise directe avec les intéressés. Plusieurs de nos passagers nous ont parlé de brutalités, d'une forme de xénophobie ou d'arbitraire.

Prévention auprès des adolescents

C'est une des autres surprises de nos entretiens. Nos passagers se soucient des plus jeunes qu'eux et ne leur souhaitent pas de connaître le parcours qu'ils ont eux-mêmes suivi. Ils estiment que les adolescents, surtout les 13-15 ans, devraient bénéficier d'un meilleur encadrement pour qu'ils évitent de prendre un mauvais chemin. «Dans mon quartier, il n'y a qu'une heure d'animation par semaine prévue pour les ados de l'âge de mon fils dans le centre de loisirs. Rien n'est prévu pour la prévention. M.» Un de nos passagers nous donne un avis intéressant. «Dans mon pays, quand j'étais gamin, on connaissait très bien les trois policiers de mon village et eux nous connaissaient très bien aussi. On les voyait faire la fête avec nos parents. Ils étaient proches de nous et on faisait certainement moins de bêtises. A.» On sent, dans ces témoignages, le regret d'avoir pris un mauvais départ dans la vie, faute d'avoir été mieux encadrés par des adultes à l'époque de l'adolescence. Cet handicap initial n'a, pour certains d'entre eux, jamais pu être surmonté. ▶▶▶



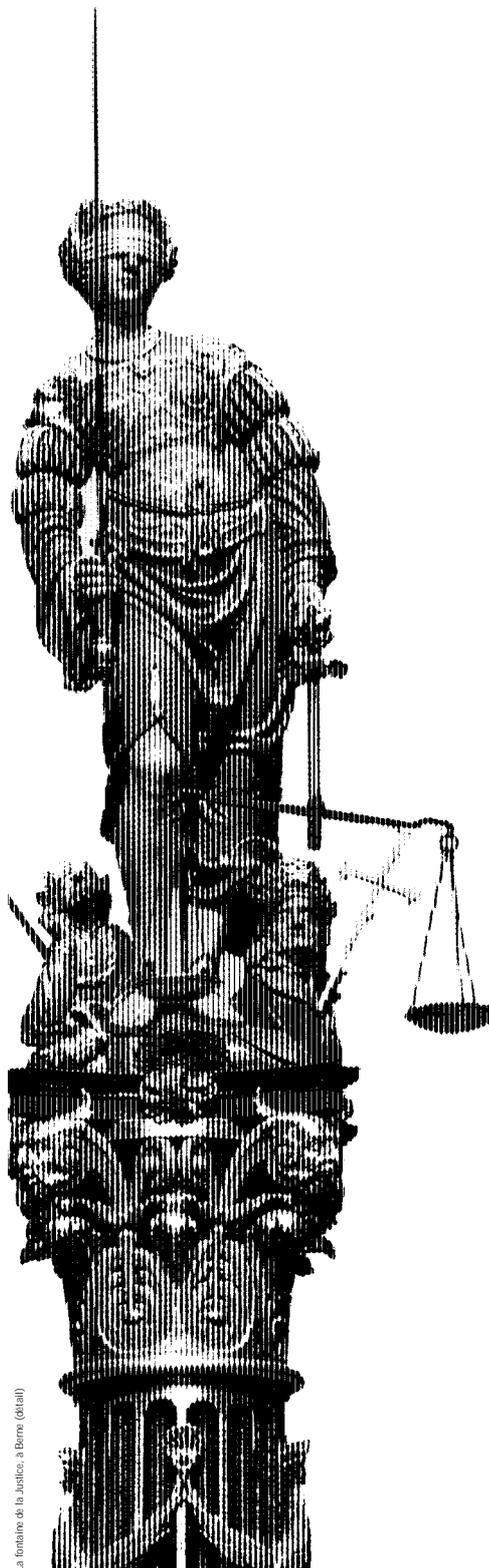
A JUSTICE! S'il est une notion qui remue des sentiments complexes en chacun d'entre nous, c'est bien celle-là. Que l'on soit plutôt légaliste ou plutôt tolérant, respectueux des lois ou frondeurs, on ne peut échapper à une réflexion sur ce qu'elle représente pour nous-mêmes et pour la société.

Dans ce numéro, nous avons tenté de cerner les sentiments que nos passagers ont de la justice, pénale en particulier. Ces derniers vivent le plus souvent dans des conditions sociales précaires — ne dit-on pas volontiers d'eux qu'ils sont des «marginiaux» — et ils sont sans doute particulièrement exposés à avoir maille à partir avec la justice de par leur style de vie. Il nous a donc paru intéressant de connaître ce qu'ils en pensent.

Nous en avons donc interviewés quelques uns et nous avons demandé à deux «spécialistes» de lire leur témoignage et de nous donner leur appréciation ou leur analyse.

Nous avons le privilège de bénéficier ici de la participation du Procureur général, Monsieur Bernard Bertossa, qui a accepté de donner quelques pistes de réponse aux sentiments que nos passagers éprouvent à l'égard de cette même loi. Monsieur Luca Pattaroni, sociologue, nous propose une analyse plutôt sociologique de ces sentiments en les mettant en regard de ceux de la population romande en général. Nous les en remercions chaleureusement.

La rédaction



La fontaine de la Justice, à Bernes (détail)

L'AVIS DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Toute vie en collectivité implique des règles à suivre. Dans un Etat démocratique et laïque, c'est la loi adoptée par le peuple ou par ses élus qui définit ces règles et la mission assignée à la justice consiste à en assurer le respect. La justice pénale, plus particulièrement, a pour mission de sanctionner les violations dont la loi elle-même prévoit la punition de celui qui les commet. Dans un Etat de droit qui ne souhaite pas devenir un Etat policier, les moyens mis à disposition de la justice pénale sont évidemment insuffisants — et c'est bien ainsi — pour découvrir, poursuivre et juger tous les auteurs de toutes les infractions commises en tous lieux et en tous temps. Imaginons, par exemple, quels devraient être les moyens mis en oeuvre pour constater et réprimer toutes les violations au code de la route!

La politique criminelle consiste à faire des choix dans l'usage des moyens disponibles, sans pour autant refuser d'intervenir dans tel ou tel domaine de la criminalité. Le procureur ne saurait en effet, sans abuser de ses pouvoirs, décarter que tel comportement jugé répréhensible par le peuple ou le parlement, ne serait plus du tout poursuivi. L'exercice est donc loin d'être facile et les arbitrages sont extrêmement délicats. Il tombe certes sous le sens que l'essentiel des forces doit être consacré à la répression des infractions les plus graves, mais il n'est pas certain que la notion de gravité soit définie de la même manière par tout le monde. Dans une même cause, l'auteur et la victime ont rarement la même appréciation de la gravité du comportement concerné. Est-il moins grave de conduire en état d'ivresse et de mettre ainsi en danger la vie d'autrui, que de détourner frauduleusement la fortune d'un fraudeur fiscal? De nombreux ivrognes au volant se plaignent d'avoir été traités comme des délinquants. Ils en sont! À cela s'ajoute que des comportements punissables qui, pris isolément, peuvent paraître anodins, seraient de nature à engendrer de graves

conséquences au cas où la «peur du gendarme» ayant disparu, ils venaient à se généraliser.

Que deviendrait la vie sociale et politique si des propos insultants ou racistes pouvaient être impunément propagés? Que deviendraient les assurances sociales si les cotisations pouvaient être impunément détournées? Que deviendrait le marché du travail si les employeurs pouvaient, sans aucun danger, engager du personnel «au noir»?

Genève cumule les avantages, mais aussi les risques et les inconvénients d'un canton urbain, d'un centre international, d'un lieu de passage attractif et d'une place financière importante.

La justice genevoise essaie de répondre à ces enjeux à partir au mieux ses interventions entre «grande» et «petite» délinquance, entre criminalité «locale» et «internationale». Elle semble avoir réussi à maintenir un équilibre pas trop insatisfaisant, si l'on en croit les critiques, parfaitement contradictoires, de ceux qui lui reprochent simultanément d'en faire «trop» ou «pas assez» dans l'un ou l'autre des domaines de son intervention.

Si le sentiment d'impunité consentie à certains «gros poissons» est certainement excessif, il reste parfois fondé. Ce n'est pas ici que la volonté d'agir fasse défaut aux autorités judiciaires. C'est que le législateur maintient ou crée des obstacles à l'action de la justice en sachant, ou en feignant d'ignorer, que seuls les puissants en bénéficient. Aujourd'hui encore, le procureur est un peu comme le pêcheur auquel on demande d'attraper des requins, tout en lui accordant qu'un permis pour le lac.

Un mot encore. Dans une démocratie, la justice pénale doit certainement contribuer à gérer les phénomènes de société. Elle ne saurait toutefois, d'aucune manière, résoudre à elle seule tous les problèmes et encore moins substituer au peuple ou au parlement pour assumer les responsabilités politiques de ces derniers. Ce n'est pas au juge, par exemple, mais au député ou au citoyen de décider si la consommation de certaines drogues doit être «dépénalisée».

Bernard Bertossa



Photo: P. Baudouin

De la justice...



►► Inégalité devant la justice ou inégalité sociale

Les passagers que nous avons questionnés tant que garant de l'ordre social. Ils ont même une opinion plutôt favorable de la justice genevoise. Par contre, le sentiment que la justice n'est pas la même pour tous est unanimement exprimé. On peut, à l'évidence, lier ce sentiment au constat qu'ils font de leur très grande vulnérabilité face aux instances chargées de faire respecter la loi, police d'abord, mais aussi appareil judiciaire: quand on est «petit», on ne peut pas se défendre valablement.

Quand on ne vit pas comme tout le monde, on est un peu «hors la loi» donc celle-ci nous observe d'un œil plus attentif. Quand on ne ressemble pas, dans sa manière de s'habiller ou de se comporter, à la majorité des citoyens, on est plus facilement suspect... Le sentiment de l'inégalité de la justice trouve certainement sa source, pour une bonne part, dans la précarité de la situation sociale des personnes qui se sont exprimées.

Nous avons été, une fois de plus, frappé par la modération des propos de nos interlocuteurs. Sur un tel sujet, nous pouvions nous attendre à de sérieuses récriminations. Tel n'a pas été le cas. Si

nous avons senti un certain écoeurement, nous n'avons pas entendu l'expression d'une véritable révolte. Bon sens ou résignation, nos passagers ne croient pas qu'on puisse changer les choses, comme nous l'a dit une des nos interlocuteurs: «De tout temps, les hommes se sont déchargés sur les plus fragiles. Ce sont toujours les plus faibles qui trinquent. M.» Doit-on se satisfaire de ce constat amer ou peut-on rêver d'une société plus juste, tant en termes de justice sociale que de justice pénale?

Jean-Pierre Baillif

POUR UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ

L'enquête menée sur le bateau auprès des passagers fait écho à une enquête que nous menons en ce moment à la faculté de droit sur les représentations des suisses romands de la justice pénale.

Pour la comparaison, je vais essayer de regrouper les opinions des passagers en trois groupes: la justice qui condamne, la justice qui interpelle et la justice qui soutient. On verra alors que dans leurs sentiments vis-à-vis de ces trois aspects, les passagers du bateau sont souvent assez proches du reste de la population romande... La différence va surtout jouer autour du deuxième moment car il semble effectivement qu'au quotidien, encore maintenant, l'«habit fait le moine»!

A côté du qui et du comment de la condamnation, on peut encore réfléchir sur ce que la justice doit prendre en compte quand elle punit quelqu'un: doit-elle regarder seulement ce qu'a fait la personne («t'a joué, t'as perdu») ou doit-elle aussi prendre en compte son état de nécessité («quand tu n'as plus rien, t'es bien obligé de piquer»). Dans notre enquête, les personnes ont décidé qu'il fallait punir moins sévèrement la personne qui vole pour se nourrir que celle qui vole juste pour s'enrichir. La justice doit donc être attentive aux besoins des personnes ainsi qu'à leur «histoire de vie» (à nouveau une grande majorité des suisses romands a considéré que c'était un élément important à considérer).

La justice qui interpelle

Ce que j'appelle la justice «qui interpelle», ce n'est plus celle qui est rendue dans les tribunaux mais plutôt celle qui l'est par la police, au quotidien. En effet, les policiers ont un pouvoir important. Ils peuvent juger de donner ou de ne pas donner une amende, d'arrêter ou de ne pas arrêter une personne (quand le délit est léger)... C'est au travers d'eux que débute la justice de tout le système judiciaire!

Les réponses des passagers indiquent clairement que ce pouvoir de justice des policiers peut vite devenir un pouvoir d'injustice. A nouveau, les gens ne semblent pas tous égaux devant la loi! Ce qui se joue ici, c'est ce qu'on nomme en sociologie, la «stigmatisation». C'est-à-dire que les gens sont jugés d'avance (des préjugés) sur leur apparence. En partie, nous le faisons tous et il est aussi normal d'être attentif aux signes que produit l'autre. Quand on se promène dans la rue, on regarde les autres et si, par exemple, l'on voit quelqu'un très furieux s'approcher, on l'évite... Le problème commence quand cela devient systématique et qu'on attribue à une apparence précise (il est jeune, il est noir, il est sale, etc.) un trait de caractère (il est dangereux, il est voleur, il est paresseux, etc.). Et malheureusement, c'est un peu comme cela que fonctionnent certains policiers. Ils vont être attentifs à l'apparence en estimant qu'elle leur permet d'apprendre quelque chose de la personne (il est mal habillé donc il a l'air louche). C'est pour cela que la justice au quotidien tend à devenir injuste car elle n'est plus attentive à la personnalité de chacun mais seulement à son apparence. De la même manière que certains juges ne sont pas vraiment à l'écoute de la situation unique de chacun, certains policiers ne voient pas la personnalité unique de chacun et mettent dans le même «bateau» tous les marginaux! Voyons maintenant en dernier, comment la justice peut devenir plus proche des gens et contribuer à créer ce qu'elle vise: une société juste!

Luca Pattaroni

NOS PETITS DÉJEUNERS PHILOSOPHIQUES

Le précédent: Eric Fuchs dans la fosse aux lions Nos passagers prennent goût à nos petits-déjeuners philosophiques. Ils en redemandent et sont nombreux ce samedi 11 novembre pour participer à un débat sur le thème: «plaisir et interdits».

Eric Fuchs, tête pensante et rayonnante qu'il est inutile de présenter, est des nôtres. Avec franchise, il confesse qu'il avait une certaine appréhension à monter sur le Genève. Non pas que... mais tout de même... On ne sait ja-

mais... encore que... Après une courte introduction, la discussion démarre. C'est animé à souhait. Y a-t-il une limite au plaisir, faut-il en mettre une, quel sens donner au plaisir partagé? Et l'interdit dans tout ça? N'est-il pas cette limite au delà de laquelle le plaisir devient égoïste et perd sa qualité et son nom.

Eric Fuchs est ravi. Cela se voit. Les lions qu'il craignait ont des réflexions intéressantes, se coupent la parole, se moignent quand certains sont trop longs ou répétitifs. Jusqu'au moment où l'un des passagers, retraçant sa dérive de toxicomane, happé par les paradis et les plaisirs artificiels, récite d'une voix chaude un poème de Baudelaire. C'est trop!... comme disent les jeunes.

Jacques Foëx

La justice qui soutient

Dans notre enquête, les suisses romands estiment que les peines doivent avoir pour but d'aider le délinquant, lui permettre de se réinsérer. De même, ils estiment qu'il ne faut pas punir de la même manière les mineurs. Enfin, ils sont en accord d'avis que pour les petits délits on pourrait souvent se passer d'un jugement au tribunal et utiliser des médiations; c'est-à-dire, un dialogue entre l'auteur de délit et la victime avec une troisième personne qui aide à trouver la bonne peine (réparer les dégâts, aider quelqu'un d'autre, etc.). Toutes ces réponses montrent un souci d'aider et de mieux comprendre l'auteur du délit. Bien entendu, il ne s'agit pas de ne pas punir mais de punir de manière plus adéquate (surtout les petits délits). La justice et ceux qui la font fonctionner (juges et policiers) sont là aussi pour soutenir la population: rappeler les règles et aider à ce qu'elles ne soient pas transgressées à nouveau. On retrouve ce même souci chez les passagers qui évoquent la nécessité de prévention auprès des plus jeunes. Et la piste qui est évoquée quand un des passagers parle de son pays («les trois policiers de mon village... ils étaient proches de nous»), rejoint celle qu'on essaye de développer la police genevoise. En effet, depuis quelques années, on parle beaucoup de «police de proximité». Une police de proximité, ce sont des policiers qui apprennent à connaître les personnes d'un quartier ce qui leur permet de dépasser les préjugés, de voir les personnes et plus seulement leur apparence. De même la médiation est une justice de proximité: les gens directement concernés se parlent, se font face. Et finalement, quand un passager dit que les «juges devraient venir côtoyer les gens de la zone», ce qu'il sous-entend c'est que les juges ne sont pas assez proches et donc peuvent ne pas être compréhensifs. En effet, pour comprendre, il faut se rapprocher!

Pour conclure, on peut dire que le sentiment des passagers vis-à-vis de la justice rejoint sur de nombreux points celui plus général de la population. Par contre, dans l'expérience au quotidien de la justice au travers du rapport aux policiers ou encore aux juges, les personnes plus démunies se sentent peu comprises, peu reconnues dans leur singularité. Ainsi, elles auraient tout à gagner que se mette en place une véritable «justice de proximité» qui ne soit pas seulement la pour «préjugés» et punir mais aussi pour prévenir et soutenir. Comme ceci est aussi l'avis d'une majorité de la population, espérons que cette voix sera entendue!



Le prochain: → Samedi 5 mai des 9h30 sur le Bateau Genève. Thème: «De la justice» Intervenant: Jacques Foëx, ancien juge d'instruction, président de notre association. Débat animé par Alain Simonin. Ouvert à tous. Soyez les bienvenus.

PROGRAMME D'ÉTÉ SUR LE GENÈVE

En raison d'importants travaux d'assainissement des structures du bateau «Genève», la saison estivale ne pourra commencer que début Août 01.

Du 16 août au 1^{er} septembre

FESTIVAL OVERGROUND en collaboration avec l'AMR et le restaurant «Le Comptoir». Concerts avec nombreux groupes et musiciens. Restaurant asiatique ouvert tous les soirs.

Les 6-7-8 septembre

ROCK BOAT FESTIVAL avec 3 groupes chaque soir.



3-4 et 10-11 août

FETES DE GENEVE Soirées dansantes. Feux d'artifices le samedi 11 août.



Les dimanches 1^{er} juillet et 2 septembre Des 10 h BROCANTE - VIDE GRENIER Ouverte aux habitants des Eaux-Vives et aux lecteurs du Journal de Bord. Inscriptions et renseignements: 022 786 43 45

Rapport d'activité 2000

L'abondance des matières de ce numéro ne nous permet pas d'éditer, comme de coutume au printemps, de larges extraits de notre rapport d'activité. Nous vous en proposons ici une courte partie, où nous faisons état de nos inquiétudes sur le plan financier. Notre rapport d'activité 2000 est toutefois à disposition sur simple demande à notre secrétaire: tél. 022 786 43 45.

Nos inquiétudes sont à chercher du côté de nos finances. Nos activités n'ont cessé de se développer depuis plusieurs années avec pour corollaire une augmentation générale de nos charges. En 2000, pour la 2^e année consécutive, nos

comptes ont bouclé avec un excédent de dépenses de plus de 20'000 francs. En 1998, nos comptes n'avaient déjà pu s'équilibrer que grâce à un don inattendu de 50'000 francs. Nous craignons donc que notre déficit ne devienne chronique.

A fin 1999, nous avons dû puiser dans nos rares réserves pour équilibrer nos comptes. En 2000, nous avons dû nous adresser au DASS et à la Ville Genève pour solliciter de leur part une subvention exceptionnelle. Nous devons ici remercier chaleureusement MM. Guy-Olivier Segond et Manuel Tornare de nous avoir témoigné de leur confiance en répondant favorablement à notre demande. Dans l'immédiat, nous sommes rassurés. Il n'empêche que la fragilité de nos finances ne laisse pas d'être préoc-

pante. Notre trésorerie est au plus juste puisque nous ne disposons plus de réserves et nous craignons fort d'être en rupture de liquidités à fin 2001 si cet exercice correspond aux précédents, ce qui est le plus probable.

Nous devons donc impérieusement trouver des solutions pour parvenir à l'équilibre de nos comptes, sous peine de mettre en danger toute notre action. Nous ne pouvons guère tabler sur la diminution de nos dépenses. Notre équipe professionnelle suffit déjà tout juste à la tâche puisque nous devons engager des remplaçants à certaines périodes et devons compter sur l'appui de personnel auxiliaire, tels que stagiaires ou contre prestataires du RMCAS; il n'est donc pas envisageable de diminuer nos coûts sur les postes de personnel. En ce qui concerne nos autres activités - petits-déjeuners, repas, travail, etc. - il nous paraît difficile de les réduire sans les dénaturer totalement.

Il nous faudra, en conséquence, plutôt rechercher des solutions pour développer de nouvelles ressources financières. Peut-être que l'embellie économique, avec pour résultat une nette amélioration des finances publiques, nous permettra-t-elle d'envisager une hausse des subventions que l'Etat et la Ville de Genève nous octroient. Nous allons certainement entamer des démarches dans ce sens. Nous ne pouvons toutefois nous reposer uniquement sur l'appui des pouvoirs publics. Nous avons déjà la chance de pouvoir compter sur des donateurs dont la fidélité ne s'est jamais démentie au fil des années. Nous devons certainement intéresser de nouveaux donateurs, tant privés qu'au niveau des entreprises. Pour cela, nous devons améliorer encore notre information, être plus présents dans les médias, en dépassant l'habituel canal d'information qu'est notre Journal de Bord.

Nous osons espérer que l'avenir de notre association ne dépend pas que de l'acquisition de nouvelles ressources, même si elles nous seront vraisemblablement indispensables pour poursuivre notre tâche. Le Genève, en tant que bâtiment, fait partie de notre patrimoine historique, mais on peut dire qu'il fait aujourd'hui partie de notre «patrimoine social». Il représente un projet certainement unique au monde. Nous en voulons pour preuve l'intérêt qu'on pris à sa visite les maires représentant leur ville au forum mondial qui s'est déroulé à Genève au printemps 2000, conduits, à notre bord par leur hôte, M. Manuel Tornare, maire de Genève. Le troisième millénaire ne peut se passer du Bateau Genève!

Ouverture de la route pour les petits-déjeuners du 29 décembre au 5 janvier



Photo Bateau Genève

Fête de Noël le 22 décembre



Photo Bateau Genève

Aperitif de Noël



Photo Bateau Genève